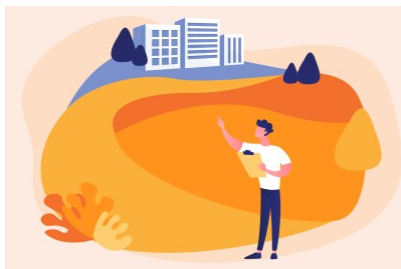

Programme de Formation

GF02 - Connaître le sort d'un bien immobilier suite à un transfert de compétence et savoir rédiger un procès-verbal de mise à disposition



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : *début* 06/11/2026

fin 06/11/2026

Contenu pédagogique



Public visé

Responsables, cadres et agents du service patrimoine ou service chargé de la cession de biens publics, de la sécurisation des procédures et de la rédaction des actes devant être publiés au bureau des hypothèques. Toute personne devant rédiger ou sécuriser les actes et la procédure de cession de propriétés publiques



Objectifs pédagogiques

Présenter le contenu des actes de ventes

Connaître les clauses obligatoires

Savoir fixer le prix de cession et identifier les éventuelles dérogations

Connaître la procédure de publication de l'acte à la conservation des hypothèques et les conséquences juridiques



Description

1.Introduction

- Qu'est-ce qu'une compétence ?
- Les compétences selon le type d'intercommunalité
- Les statuts de l'établissement public de coopération intercommunale
- En quoi consiste un transfert de compétence

2. Les différents types de biens concernés par un transfert de compétence

- Les biens bâtis



- La voirie
- Les ouvrages
- Les réseaux
- Les abris voyageurs

3. Le régime juridique à appliquer

- Les biens immobiliers «monovalents» et exclusifs
- Les biens immobiliers «monovalents» et non exclusifs
- Les biens immobiliers «partagés»

4. Les conséquences du transfert de bien immobilier

- Les conséquences générales de droit public
- Les conséquences en matière de marchés publics
- Les conséquences particulières en matière de règles de droit relatives à la domanialité privée

5. Les conséquences de la mise à disposition de droit commun d'un bien immobilier malgré le transfert de compétence

6. Le transfert de propriété

7. Le chiffrage du transfert de charges et les impacts budgétaires

- Les charges de fonctionnement (énergie, fluides, maintenance, assurance, impôts et taxes, ménages, personnel...)
- Les charges d'investissement (extension, travaux lourds, mises en conformité, FC TVA...)

8. Le sort du bien immobilier transféré ou cédé en fin d'exercice de la compétence



Prérequis

aucun



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud